

Exercice 2005 - Société d'Économie Mixte Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Économie Mixte.

En application de ces dispositions, M. FOUSSERET, M. MARIOT, Mme CHAUVET, M. RENOUD-GRAPPIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 16 juin 2005.

A) Activités de la SEM MICROPOLIS

L'activité en 2005, si elle se situe en-deçà de l'année 2004, a été plus constante, de très bon niveau sur toute l'année et n'a pas subi l'influence du rythme biennal de certains salons (année sans Micronora). On a assisté à une progression générale du nombre de manifestations sur le site.

Sur le plan de la fréquentation, le nombre d'événements accueillis à Micropolis en 2005 s'élève à 283 pour un total d'environ 500 000 visiteurs.

La manifestation la plus fréquentée demeure la **Foire Comtoise** (142 000 visiteurs), mais son poids dans le chiffre d'affaires global, hors bars et restaurants, n'est plus que de 30 % alors qu'il était de 50 % jusqu'en 1996. L'activité «restauration» représente 22 % du chiffre d'affaires global.

Les autres manifestations importantes sont : les 12 brocantes (45 000 visiteurs), le Salon Forum Initial (20 000), le Salon de l'Habitat et la Haute Foire de Pontarlier (18 500 chacun).

L'exploitation de la salle de spectacles en est à sa cinquième année. Le nombre de concerts organisés sur une année est relativement stable : en 2005, le nombre des concerts a été de 32 (sans compter les 32 spectacles de la Foire Comtoise) et le nombre de spectateurs de 57 293 (61 851 en 2004 et 66 048 en 2003). Il est à noter que le chiffre d'affaires réalisé sur cette salle par des événements autres que les concerts (accueil de congrès, conventions, etc.) est en constante progression et représente 8,5 % du chiffre d'affaires total.

L'année 2005 a permis la concrétisation du Salon «Bien Grandir» en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, salon qui a accueilli environ 10 000 visiteurs. Le Salon Infobâtir a connu également sa première édition en avril 2005. L'année 2005 est aussi l'année de démarrage du site Internet de la SEM : 600 appels/jour en moyenne.

La SEM a travaillé avec des organisateurs extérieurs pour la venue de nouveaux salons en 2006 (3 ou 4).

B) Comptes de l'exercice 2005

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,24 M€ contre 4,97 M€ en 2004. Le chiffre d'affaires, qui régresse de 14,7 % par rapport à 2004 (année avec Micronora), est en augmentation de 10 % sur 2003 (année comparable sans Micronora). Les manifestations de notoriété comme la Foire Comtoise, le Salon de l'Habitat, des Antiquaires et Forum Initial ont généré d'excellents résultats et c'est également une année record pour la restauration. La part représentée par la Foire Comtoise dans le chiffre d'affaires global se stabilise vers 30 %, mais il faut noter la progression importante des autres activités.

Le poste des charges a fortement diminué :

- les charges de personnel totales, intérim compris, diminuent de 11,9 % (- 36,9 % pour les charges de personnel intérimaire pendant que celles du personnel permanent diminuent de 1,9 %). Ces charges de personnel (avec intérim) représentent 36,8 % des charges totales.

- les charges externes diminuent également (- 11,3 %).

Le **résultat d'exploitation** s'élève à - 7,2 K€ et le **résultat net après impôt** est à l'équilibre et s'établit à 1,4 K€ contre 33,4 K€ en 2004.

Que l'année se déroule avec ou sans Micronora, on constate une évolution identique des produits (chiffre d'affaires) et des charges essentielles (masse salariale et charges externes).

La SEMM n'augmente pas ses fonds propres (qui se stabilisent à 295,8 K€), et ne dispose toujours pas d'un fonds de roulement satisfaisant. Elle a, par ailleurs, compte tenu de ses résultats, pu maintenir à un haut niveau les provisions pour renouvellement des immobilisations (222,3 K€).

En 2005, la SEMM a effectué pour son propre compte 334 K€ d'investissements.

La redevance d'affermage s'est établie à 686 896 € (674 294 € en 2004) et la subvention versée par le Syndicat Mixte de Micropolis s'est élevée à 560 000 € HT pour 2005 et 2004.

C) Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport, relatif à l'activité de la SEM MICROPOLIS pour l'exercice 2005.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

M. le Maire, M. MARIOT, M. RENOUD-GRAPPIN, Mme PANIER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.